



Un maire a t-il droit de laisser camper sur un parking

Par **Teulon Ghislaine**, le **11/08/2017** à **20:56**

la mairie vient d'acquérir le terrain mitoyen à ma propriété pour en faire un parking. Ce Parking n'est pas viabilisé, nous en subissons multiple nuisances (poussière, camping-car qui font du camping), quels sont nos droits? Le maire a-t-il tous les droits? Peut-il autoriser le camping?

Par **Visiteur**, le **11/08/2017** à **21:08**

Bonjour,

Si les gens s'arrêtent pour la journée ou la nuit, on ne peut faire grand chose.

S'ils stationnent plusieurs jours, comme pour une voiture, stationner plus de 7 jours consécutifs au même emplacement, ou moins en fonction de la réglementation locale, peut envoyer le véhicule à la fourrière.

Pour interdire officiellement, il faut un arrêté municipal. MAIS....lisez ceci

<http://www.courrierdesmaires.fr/61573/la-circulation-et-le-stationnement-des-camping-cars/>